



natagora

Départements Volontariat et Politique & Plaidoyer
Automne 2023

Journée des volontaires 2023

COMPTE-RENDU DES ATELIERS



JOURNEE DES VOLONTAIRES 2023

COMPTE-RENDU DES ATELIERS

Organisation et reporting

Département Volontariat
volontariat.natagora.be
volontariat@natagora.be

Campagne et contenu

Département Politique et Plaidoyer

Crédit photo de couverture : Serge Tiquet

La photo illustre l'ancienne [carrière Sint-Pietersberg](#) (côté Hollandais) que nous avons visité l'après-midi.

MISE EN CONTEXTE

Le présent document fait partie d'une série de « traces » rendues disponibles suite à la journée des volontaires de Natagora, organisée le 17 septembre 2023 à la Montagne Saint-Pierre.

Un compte-rendu général est disponible [sous forme d'article](#) sur le site du Volontariat.

La thématique de la journée était : "Natagora se prépare aux élections de 2024 pour être la voix de la nature !". Le déroulé de la matinée était le suivant :

- Accueil
- Mot d'accueil du Président
- Présentation du mémorandum : 7 mesures phares en bref
- Quatre ateliers en sous-groupes selon les thématiques [du mémorandum](#) (Agriculture ; Chasse, Forêt, Energie ; Gouvernance ; Réseau Ecologique).

L'après-midi a débuté avec les présentations de trois volontaires issus de trois groupes différents venus rapporter les actions mises en place au niveau communal.



AGRICULTURE

Présentation : Gaetan Seny – gaetan.seny@natagora.be

Prise de note : Hélène Gassmann - helene.gassmann@natagora.be

8 volontaires présent·es

La présentation est disponible [en ligne](#)

2 MESURES DU MÉMORANDUM SUR L'AGRICULTURE

SANTÉ, PESTICIDES ET BIODIVERSITÉ

3.4 : taxation sur les produits phytopharmaceutiques. Mesure déjà adoptée dans certains états membres

AGRICULTURE SPECIFIQUEMENT

4.1 : double objectif de 10 % de maillage écologique, à la fois dans les prairies et dans les terres de culture. Outil clé = la PAC.

Aujourd'hui on vous parle d'élections, mais le travail politique c'est aussi tout au long des législatures.

1. TAXE PESTICIDE ET ZONES TAMPON

- Situation actuelle
 - Pas de tendance baissière depuis au moins 15 ans
 - Substances actives de plus en plus concentrées
 - Les politiques n'ont pas amené de progrès
- Pourquoi il faut agir
 - Effets délétères sur la santé, sur l'eau et l'environnement
 - Coûts liés aux externalités, souvent à charge de la collectivité, sont colossaux (pollution, santé)
- Inspirations
 - Taxe danoise : - 40% volume substance active (mais pour avantager des substances plus nocives car plus ciblées)
 - Proposition Sarah Wiener (MEP)
 - Etude INRAE & CETA de Thuin : on peut réduire de moitié l'usage de pesticides sans perte de rentabilité

- Priorité Natagora :
 - Taxe liée à la dose maximale homologuée avec intégration de facteurs de risques
 - Zones tampon suffisantes de manière à protéger la santé des citoyens, les espaces naturels et les zones de captage
 - Agir au niveau wallon : compétence pour l'application des pesticides

2. 10% DE MAILLAGE AGROECOLOGIQUE

- Situation actuelle
 - Maillage représente 1,4% de la SAU & la taille des parcelles augmente

Nouvelle PAC : [éco-régime](#) maillage correspond aux éléments existants – ne pose pas d’ambition supplémentaire

- Pourquoi il faut agir
 - 100% des habitats agricoles en mauvais état de conservation, surtout au niveau des oiseaux
 - Biodiversité vitale pour notre alimentation, notamment pour les protéines végétales
 - Cultures industrielles peu sensibles mais déficit fort de cultures riches nutritivement qui sont très dépendantes
 - Réduction du nb de pollinisateurs a des effets aussi en termes de santé car on se reporte plus sur des régimes mono-sourcés
- Inspirations
 - Prospective INRAE (mars 2023)
 - Priorité (PAC & analyse des besoins PS PAC wallon)
- La priorité Natagora
 - Agir à travers la PAC. Permet d’agir à plusieurs niveaux, ici comme pour les pesticides, et peut fournir des outils aux agriculteurs. 10% de maillage agroécologique et multifonctionnel à l’échelle des paysages et 5% dans chaque ferme d’ici 2030, moyennant la révision du plan stratégique PAC wallon et la revalorisation significative des MAEC

Comment imaginer un futur sans pesticides ? 3 scénarios, dont [celui du maillage écologique](#).

MOMENT D’ÉCHANGES

INSPIRATIONS POUR LES GROUPES DE VOLONTAIRES

Pour l’agriculture :

- [Groupements d’action locale](#) (GAL) pour soutenir les petits agriculteurs
- Comment trouver des alliés insoupçonnés pour relayer nos messages (« unusual multiplier ») : discuter avec les agriculteurs pour faire du lien entre les milieux, pour comprendre en finesse les enjeux qu’ils vivent, créer du dialogue pour collaborer.
- Lorenzo Furlan, « assurance pesticides » : agriculteurs s’engagent à utiliser moins voire plus de pesticides, et s’il y a des répercussions sur leur production, ils peuvent être compensés financièrement par un fond collectif
- Objectif haies
- Patrimoine foncier des communes : beaucoup de CPAS et communes sont propriétaires de terres agricoles. Des terres sur lesquelles les pouvoirs locaux peuvent agir pour avoir un impact. Pas évident car ces terres sont louées avec ce qu’on appelle un bail à ferme, qui laisse beaucoup de liberté à l’agriculteur. Mais à la fin d’un bail à ferme, avant de remettre le bien en location, la commune peut installer des haies, planter des arbres etc, et mettre dans le bail que l’agriculteur doit entretenir ces maillages écologiques.

[Réseau écologique](#) ≠ [maillage écologique](#)

Réseau écologique = à l’échelle d’un territoire

Maillage écologique = à l’échelle de la parcelle

QUESTIONS-RÉPONSES

[Q] Y a-t-il une carte pour se rendre compte du maillage écologique ?

[R] Le degré de granularité est très précis donc pas possible d'avoir une carte globale. Dans la PAC, les agriculteurs déclarent leur terrain et ses caractéristiques, et grâce à un outil cartographique indiquent le réseau

[Q] parfois, un pionnier a beau aller dans une démarche à fond, des fois il va être contraint de revenir vers le glyphosate. Le cahier des charges de l'agriculture est contre-productif, par ex de devoir mettre la terre à nu pour pouvoir ressemer, alors on a vite besoin de glyphosate.

On a mis en place la rotation des cultures, mais au vu des quantités nécessaires à produire, les pressions économiques sont si fortes que ça rend les agriculteurs prisonniers... Comment renverser ce pouvoir économique qui détruit tout ?

[R] dans notre plaidoyer on ne vise jamais les agriculteurs mais les politiques. Les grossistes qui fixent les quantités doivent aussi être visés, il y avait un projet au niveau de l'UE pour une agriculture durable. On est plus en contact avec des agriculteurs et pas tant avec les syndicats. Ils défendent le plus petit dénominateur commun et souvent refusent le moindre avancement de l'agriculteur. On a un peu une vision idyllique de l'agri wallonne par rapport à la flamande, mais c'est se comparer au pire de la classe.

[Q] Le problème de l'agriculture c'est qu'ils sont tenus par l'agroalimentaire. Il faut revenir à des cultures diversifiées et pas des patatiers massifs où ils sont à la merci de l'industrie. On les y a entraînés depuis la guerre

[R] ya des acteurs privés qui cherchent à lutter contre ça (par ex « farm for good »)

[Q] c'est des mécènes qui mettent bcp d'argent mais n'ont aucun cahier des charges

[R] si, ils ont un cahier des charges, et c'est au moins bio voire plus. Ils fédèrent des producteurs et font collectifs pour dire qu'ils font du bio+ et fixer les prix

[Q] coopérer c'est faire force, grandir les rangs

[R] les filières sont responsables oui, mais c'est aussi beaucoup la PAC qui fixe les règles car rémunère une grosse partie

[Q] Est-ce qu'il y a un bon accompagnement des agriculteurs qui veulent transitionner ?

[R] y'a un accompagnement par Natagriwal mais c'est pour ceux qui sont déjà loin. Pour les autres leur accompagnement en général c'est leur conseiller phyto.

On peut réduire l'utilisation de pesticides en réduisant les quantités.

Taxe : l'argent qui sort des agriculteurs finira par revenir vers eux, par exemple pour les accompagner dans leur transition.

[impaACTe](#) : [mémoire auquel Natagora a pris part](#), sur les questions proprement agricoles. Agenda réfléchi en commun avec des agriculteurs bio. Catalogue de revendications qui allie considérations envi et agricoles

[Q] il ne faut pas tomber dans le piège d'utiliser des animaux comme le loup comme bouc émissaire des agriculteurs, comment couper l'herbe sous le pied à ces arguments ? Y'a d'autres choses bcp plus structurelles pour améliorer la situation que ce genre d'arguments.

Types de clôtures qui empêchent le passage des loups ne sont pour l'instant pas compatibles avec haies → existe-t-il des compromis ?

[R] pas de réponse à apporter

[Q] j'ai lancé des rencontres, conférences avec des agriculteurs. Ils sont tous de bonne volonté mais ils croulent sous l'administratif et le manque de respect du public. Il y a toute une série de choses à faire ici pour être avec eux, trouver le plus petit dénominateur commun avec eux, trouver des leviers pour qu'ils valorisent leurs terrains, entretenir une relation d'égal à égal plutôt que de donneur de leçon. Être à leur côté, valoriser leur travail, les écouter, voir ce qu'on peut mettre en place pour qu'ils ne soient pas vus comme sectaires par leurs collègues quand ils prennent des mesures inhabituelles. Jouer sur les observations naturalistes, le patrimoine naturel du territoire qu'ils peuvent maintenir.

Et pour ce qui est sur les mesures genre plan haie

[Q] Plein de règles se mettent en place, par ex zones tampon, c'est sur le papier mais souvent y'a rien qui se passe. Des décisions sont prises, mais après ça ne suit pas pour la mise en application

[Q] Est-ce que Natagora va à leur rencontre ? (des agriculteurs)

[R] c'est plus [Natagriwal](#) qui va vers ceux qui le demandent. Natagora travaille avec les agriculteurs qui sont sur leurs réserves. L'élevage est fort lié à Natagora car on a bcp de milieux ouverts dans lesquels on collabore avec près de 250 agriculteurs éleveurs pour entretenir, modèles très extensifs.

[Q] Si les agriculteurs qui appliquent déjà pouvaient prendre les autres par la main, travailler à convaincre leurs collègues pour faire grossir les rangs, on pourrait court-circuiter le système de l'intérieur !

CHASSE, FORÊT ET ENERGIE

Présentation : Amaury Fraenkel – amaury.fraenkel@natagora.be

Prise de note : Aude Jacomet – aude.jacomet@natagora.be

11 volontaires présent-es

La présentation est disponible [en ligne](#)

Le département Politique et Plaidoyer est là pour le cadre juridique, législatif et transversal

OBJECTIF PAR SUJET

- Chasse : que la législation évolue (elle date de 1881)
- Forêt : transformation du plan de secteur
- Énergie : Sujet délicat car lié au changement climatique et souvent les politiques opposent les questions de climat et biodiversité. Or, elles doivent être menées en parallèle pour que les ER ne détruisent pas la BD.

DANS LES 83 MESURES DU MÉMORANDUM DE NATAGORA

PROTECTION DES FORETS ANCIENNES

Elles font partie de notre patrimoine par leur sol, leur faune et leur flore. Ces forêts ont plus de 250 ans et regorgent d'une grande biodiversité, spécialement dans leurs sols. Ce sont des forêts qui ont été épargnées par l'agriculture, l'urbanisation et l'artificialisation de la Wallonie sur les deux derniers siècles.

Elles sont des alliées contre le réchauffement climatique. Les forêts anciennes pourraient contribuer aux objectifs de 30% d'aires protégées et de 10% d'aires strictement protégées. Or elles subissent de multiples pressions : l'exploitation forestière, le tourisme, l'urbanisation, ...

L'objectif est la transformation du plan de secteur en leur octroyant un statut de protection. « Forêt ancienne » n'est pas encore un statut juridique. Il y a la nécessité de lui octroyer au moins un statut.

Dans la stratégie européenne, il est demandé aux états membres de venir protéger ces forêts. Le cas le plus connu est la Pologne avec sa forêt ancienne qui a fait l'objet d'un combat juridique.

Le but n'est pas de les mettre sous cloche mais d'y avoir des activités humaines respectueuses. D'ailleurs, ces forêts sont bénéfiques d'un point de vue social et de la santé mentale.

Ces forêts ne sont pas toutes en zones Natura 2000, certaines sont oubliées. Par ex : Le Bois d'Imbrechies : zone Natura 2000 oubliée. Tous les « habitats Natura 2000 » n'ont pas le statut Natura 2000. C'est une lasagne administrative compliquée pour les non-initiés, même pour les politiques.

Info partagée par un volontaire : [sur « WalOnMap », il y a un filtre « ancienne forêt »](#).

Idée partagée : organiser une formation à l'utilisation de WalOnMap pour les volontaires : un webinaire afin de pouvoir l'utiliser pour militer auprès des politiques !

Ex : une zone de la forêt (Bois d'Imbrechies) de 2,5 ha était menacée alors qu'elle était déjà cartographiée comme forêt ancienne et pourtant cette richesse en biodiversité n'a pas été retenue au plan de secteur et la zone s'est vu affectée d'un statut de développement économique. Le savoir permet, en tant que citoyen, de choisir ses combats et de se focaliser sur d'autres zones.

Conseil : lire [Les Assises de la Forêt](#). Cela peut nous servir pour parler à nos élus. C'est un processus encore en cours mais il y a déjà des résolutions prises.

[Label PEFC](#) interdit certaines mesures dont la coupe-rase avec comme conséquence la perte du label or perdre le label constitue une perte importante de revenus. Mais attention, il y a peu, [Natagora et Canopea ont mis fin à leur collaboration avec ce label](#) (NDLR : par rapport au processus mais au niveau des mises à blanc et tout cela reste un outil intéressant de conservation pour les forêts publiques).

Il existe une [fiche de réaction locale sur le sujet](#).

ÉNERGIES RENOUVELABLES (ER)

Natagora est pour les ER MAIS...

Il y a un débat par rapport à la crise énergétique donc combat social car les prix explosent.

La directive ER a été interprétée comme plus importante que celle sur Habitat et Oiseaux. On voudrait demander aux états de communiquer les zones prioritaires où on peut installer les ER. Natagora n'a pas encore été consulté pour cette cartographie. Avec la Loi de Conservation de la Nature, on dit : on doit évaluer les impacts sur la biodiversité dans certaines zones et identifier d'autres zones propices au développement d'ENR.

Conseils : Lors de la Réunion d'information préalable (RIP), le porteur de projet, avec le bureau d'étude, vont présenter le projet et récolter des informations. C'est le moment d'indiquer les spécificités en termes de biodiversité que vous connaissez et qui vont être impactées par les projets. C'est votre connaissance du terrain qui doit alimenter le cadrage de l'étude d'incidence que le bureau d'étude va faire. Ensuite, à l'obtention du permis, il va y avoir une enquête publique détaillant le projet et les impacts de ce projet. Là aussi, le cas échéant, faites-vous entendre en y répondant sur des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation qui n'ont pas été suffisamment prévues par le porteur de projet.

Carte : la Flandre en a déjà développé une. Il s'agira de prendre la carte en compte quand il y a un projet. Cela va de pair avec le réseau écologique, il a les cœurs de BD mais l'important c'est aussi les corridors écologiques car la BD continue de s'écrouler.

Eviter le photovoltaïque sur les champs en priorisant l'utilisation des zones déjà artificialisées pour y mettre du PV.

Ça coûte plus cher de mettre les panneaux sur les toits, selon un entrepreneur. Ils arguent que leurs installations sont démontables, ce qui est vrai ! Le coût prime ! Définir le coût réel en prenant tout en compte, jusqu'aux impacts négatifs sur la société, la BD.

Nucléaire : on dit que le nucléaire a peu d'impact sur la BD, excepté les rejets d'eau chaude. Mais le développement d'une centrale coûte cher et prend du temps mais développer projet ER coûte moins cher et est plus rapide. La France est pro nucléaire... (cf. Jancovici).

Pas de projet nucléaire en Belgique mais bien un projet éolien de grande ampleur en Mer du Nord, par contre.

Il y a aussi toutes les réflexions sur la rénovation du bâti : oiseaux, chauves-souris... Natagora propose d'accorder les primes que si la BD est prise en compte dans la rénovation.

Existe-t-il des études sur les impacts de l'éolien sur la BD ? Oui, apparemment l'éolien est loin derrière l'agriculture et les transports en termes d'impacts négatifs. Une éolienne : tue en moyenne ½ rapace par an.

Lors de la présentation par le bureau d'études et le commanditaire, c'est l'occasion de donner des infos concrètes que les citoyens, riverains, volontaires ont sur le terrain et qu'eux n'ont pas : richesse de la BD, certaines espèces... !

CHASSE

Le nourrissage était prévu pour garder le gibier et éviter qu'ils aillent dans cultures mais c'est devenu un cercle vicieux. Le cadre législatif date de 1882. Natagora veut une révision de la loi. Première petite victoire du Collectif Stop Dérive Chasse : un arrêté visant l'interdiction du nourrissage pendant la chasse (d'octobre à mars) est en cours d'élaboration mais ils veulent que ce soit interdit tout court.

Suggestion que le collectif parle à la LPO, côté français, car le lien est important à Harchies. Les canards qui naissent à Harchies se font dégommer par la première nuit de chasse en France : Article dans la revue « Oiseaux magazine » ?

Il y a aussi un souci de lâcher de petit gibier comme le faisán.

Natagora est contre les dérives de la chasse même si une régulation du grand gibier est nécessaire par l'humain. Mais en l'état actuel, l'homme censé réguler participe en fait à la dérégulation. Amaury va aux réunions Stop Dérive Chasse avec la LBRPO + Canopéa + ... Les Scouts sont aussi dedans (fermeture des bois avant les chasses par ex.).

Le lâcher de petit gibier est autorisé dans un souci de repeuplement ! Cette logique n'est pas respectée lorsqu'il y a des lâchers massifs de petit gibier ayant comme unique but d'être chassé quelques semaines après le lâcher. De plus, dans un contexte de grippe aviaire, ce type de lâcher n'est pas du tout normal surtout quand les privés et les professionnels doivent confiner leurs volailles.

Combat principal : révision de la loi de 1882 pour la rendre à jour ! De puissants lobbies sont dessus et il y a peu de volonté de bouger. Pour l'instant, une autre victoire est d'être en accord avec certains chasseurs : arrêter le nourrissage d'octobre à février-mars. Certains petits gibiers devraient passer du statut de « petit gibier » à statut d' « espèce protégée », comme la perdrix.

Espèces exotiques envahissantes : on peut les chasser toute l'année !

Vous pouvez réagir aux affiches de chasse placées en dehors des périodes de chasse...

GOUVERNANCE

Présentation : Amandine Tiberghien – amandine.tiberghien@natagora.be

Prise de note : Nancy Debey – nancy.debey@natagora.be

9 volontaires présentes

La présentation est disponible [en ligne](#)

TRANSVERSALITE DES POLITIQUES

Un réel changement par rapport au déclin de la biodiversité ne pourra se faire qu'avec de la transversalité au sein des structures politiques afin que tous les acteurs et actrices soient concernés par la nature et la biodiversité. C'est dans ce cadre qu'une stratégie 360° est censée voir le jour. Cette stratégie est d'ailleurs en enquête publique actuellement. Toutes les informations sont disponibles via les liens suivants :

- <https://www.wallonie.be/fr/actualites/strategie-biodiversite-360deg-enquete-publique>
- <https://www.natagora.be/news/strategie-biodiversite-360deg-natagora-rend-son-avis-et-invite-repondre-lenquete-publique>
- <https://www.canopea.be/strategie-biodiversite-360-repondez-a-lenquete-publique/>

Mais cela peut aussi se concrétiser de différentes manières. À titre d'exemples :

1. Au niveau de la commune : [PCDN: plan communal de développement de la nature](#)

Plusieurs acteurs se réunissent autour de la table, afin de créer des projets nature avec le [subside biodiversité](#). C'est un outil génial au niveau des actions concrètes et locales. S'impliquer dans les [CLDR](#), [Commission Locale de Développement Rural](#) est aussi un bon moyen pour tisser des liens et gagner en crédibilité par rapport aux acteurs et actrices politiques, ainsi que par rapport à l'administration.

...ou encore le [SDC](#), le Schéma de Développement Communal.

2. Au niveau de l'Éducation, examiner la possibilité de mettre en place un PENA à l'image du [PECA](#), Pacte d'Éducation Culturelle et Artistique mais version Nature. Il y a également [ose le vert](#) et le [Réseau IDée](#).

En interne, il est possible de bénéficier du financement [volontaires en action](#) pour mettre des projets en place des projets avec des écoles.

3. Dans le domaine financier et budgétaire: Il est nécessaire de faire comprendre que des moyens financiers doivent être dégagés pour la nature.

La plupart des politiciens ne savent pas ce qui existe donc il ne faut pas avoir peur de parler du sujet. Au niveau européen, des dispositifs spécifiques sont mis en place. A titre d'exemple, dans le cadre du plan de relance, les budgets alloués aux Etats étaient conditionnés par des dépenses à hauteur de minimum 10% pour la nature. On peut demander la même chose au niveau local spécifiant qu'au niveau européen ils y arrivent. En France, il y aurait 4x plus de mesures néfastes que de mesures favorables à la biodiversité. Il faut rester équilibré au niveau de nos revendications, cela ne doit pas se faire au détriment d'autres politiques importantes comme les politiques au service des enjeux sociaux. C'est important que les politiques intègrent un cadre global. La première revendication est de mettre fin aux politiques néfastes.

B. INTERPELLATION DES POLITIQUES

La politique est surtout une histoire de personnes. Il est important de créer des liens et d'interpeller les politiciens locaux directement, tant au niveau local qu'au niveau régional.

Plusieurs outils sont aussi mis en place au niveau communal :

- [L'interpellation citoyenne du collège](#)
- La pétition : en effet vous pouvez toujours lancer une pétition pour vous faire entendre et le département volontariat peut vous aider dans la mise en place de celle-ci
- La manifestation
- ...

Des idées et des outils peuvent être trouvés dans les fiches et sur le site de Occupons le terrain :

<https://occuponsleterrain.be/#la-boite-a-outils>.

Un moment important dont il faut se saisir au niveau communal : la déclaration de politique communale (DPC). Il s'agit du moment où l'ensemble des élu.es du collège du bourgmestre et des échevin·nes marquent les engagements en début de mandat. Il est important d'aller rencontrer les futurs élu·es ou jeunes élu·es pour qu'ils et elles intègrent la biodiversité dans cette déclaration. Cet outil peut servir tout au long du mandat pour évaluer si les engagements pris vont pouvoir se réaliser.

💡 Idée lors de l'atelier : Natagora pourrait lancer un appel aux volontaires : est-ce que certains d'entre vous ont des contacts particuliers avec les politiciens ?

C. COMBATTRE L'IMPUNITÉ ENVIRONNEMENTALE

La justice n'est pas toujours équipée aujourd'hui pour faire le suivi sur les questions environnementales. Les agents habilités à poser constats ne sont pas toujours formés sur les questions environnementales et souvent pas assez nombreux. Une partie des dossiers sont aussi classés sans suite. Toutefois il reste très pertinent de se battre pour que les constats soient faits et avoir des statistiques sur ce type de fait mais le dialogue reste le meilleur outil pour faire avancer concrètement et directement les choses.

En Flandres, plusieurs cours spécialisées. Il y a des cours spécifiques en Flandre. Il y a des agents constatateurs chez nous. Il faut qu'il y ait des constats pour augmenter la pression sur les organes judiciaires.

Voici également le lien vers notre page [réaction locale](#).

Info de la régionale : Le juge Claise va tenir une conférence [sur les aspects criminels du dérèglement climatique](#) le 5 octobre à Aubel.

RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Présentation : Joëlle Piraux – joelle.piraux@natagora.be

Prise de note : David Hassoun – david.hassoun@natagora.be

19 volontaires présent-es

La présentation est disponible [en ligne](#)

Joëlle commence sa présentation par un rapide tour de parole des participant-es afin que tout le monde puisse exprimer ses attentes. En résumé :

- Avoir un aperçu global (6)
- Réseau Nature : quel lien avec nos activités ? (3)
- Lien avec les réserves naturelles et les liaisons à créer (3)
- Réseau Nature ~ comment protéger des zones de l'urbanisation (et la sous-question des permis) (2)
- Biodiversité dans le bâti (2)
- Aménagement du territoire : outils, mécanismes et obstacles (1)
- DEMNA et outils (1)

À partir de là, Joëlle utilise sa présentation pour structurer et étayer son propos (démarrage en slide 4).

DEUX OBJECTIFS MAJEURS

Dans le cadre du mémorandum, à l'échelle régionale, le pilier "réseau écologique" se décline en deux objectifs majeurs :

1. Mise sous statut de 30% du territoire dont 1/3 (10% du territoire) sous statut de protection stricte (actuellement c'est plutôt respectivement 15% et 1%)
2. Obtenir une cartographie réseau écologique scientifique qui permettra ensuite de s'y référer fiablement pour déterminer quelles contraintes doivent être appliquées et où.

La salle est invitée à poser des questions ce qui va nous sortir de la présentation linéaire prévue comme vous pourrez le constater dans les prochaines lignes.

[Q] Un outil existe déjà et permet d'identifier les zones à bâtir (ou non) et permet de modifier l'aménagement du territoire et apparemment son premier draft a fait l'objet d'oppositions fortes. Est-ce que cet outil est en relation avec ceci ?

[R] (Joëlle saute jusqu'à la slide 12 qui résume tout)

"Dans les outils d'aménagement du territoire il y a des outils stratégiques, comme le Schéma de Développement Territorial (SDT) à l'échelle régionale (Wallonie) qui précise la vision du développement du territoire wallon dans les 10-20 prochaines années. C'est celui que vous mentionnez dans votre question.

Ces outils stratégiques d'aménagement du territoire, peu importe leur niveau géographique (régional/pluri-communal/communal), contiennent différentes parties. Le processus d'élaboration d'un schéma de développement stratégique commence toujours par la production d'une analyse contextuelle qui doit inclure des "infrastructures vertes" et c'est là que s'insère le Réseau Écologique dont Joëlle nous parle (sauf qu'actuellement la carte n'existe pas encore ! d'où l'impérieuse nécessité que cette carte existe afin qu'au niveau communal les citoyens puissent s'y référer). Cette analyse doit permettre d'identifier les enjeux, perspectives, besoins, etc du territoire.

Cette analyse contextuelle sert ensuite à motiver des choix politiques, économiques et sociétaux (avec, notamment une partie à l'enquête publique à un moment donné).

Enfin, les documents vont mentionner la structure territoriale, une cartographie également des différentes zones. Un enjeu fort qui s'y joue est celui des *centralités* dans le cadre du *Stop Béton*. Tout ce qui sera en dehors des centralités sera considéré comme ne devant pas être construit. Des zones "pas touche" sont des enjeux déterminants pour nous, naturalistes.

Les aménageurs parlent d'*infrastructures vertes* (par exemple : coulées vertes, arbres) mais ça comprend aussi le réseau écologique scientifique. De l'autre côté, le monde de la nature parle de *réseaux écologiques* avec des enjeux de conservation. D'après Joëlle, les deux se rejoignent pleinement puisque les infrastructures vertes comprennent le réseau écologique et donc, même si dans les outils d'AT on parle d'infrastructures vertes, le réseau y est bien inclus. Le mécanisme est déjà prévu, ce qui nous manque ce sont les données du réseau écologique et c'est ce qui est en préparation.

Ce qui est neuf c'est que ces outils d'AT sont tous indicatifs mais dans la dernière réforme qui a eu lieu sous cette législature-ci, tous les permis devront être motivés par rapport à un de ces schémas (s'il n'y en a pas au niveau communal, en se référant au SDT). Et donc, si un projet se développe sur un site, cela permet de s'assurer qu'on a bien pris en compte l'intérêt biologique (ou non). Ceci ouvre donc la voie, au moment des enquêtes publiques, aux citoyens·nes d'aller vérifier ces informations publiques et ouvre à la possibilité d'intervenir.

Attention toutefois, ce qui prime par-dessus tout en ce qui concerne ce qui est constructible ou non, c'est le Plan de Secteur qui lui, ne va pas être revu.

[Q] Au niveau des communes, il y a ce Schéma de Développement Communal qui doit être revu tous les 20 ans. Certains sont assez anciens et donc seront revus bientôt mais certains ont été revus il y a 10 ans ou moins ce qui laisse du temps avant qu'ils intègrent une révision régionale. Est-ce que quelque chose est prévu à cet effet ?

[R] Par rapport à la réforme actuelle, toutes les communes (même celles dotées d'un schéma de développement communal) devront au moins faire une révision partielle pour intégrer les notions de *centralités*, etc. Ce travail devra être fait dans les 5 ans après l'entrée en vigueur du SDT.

[Q] Pour la situation actuelle, s'il y a des zones qui sont ouvertes et propices à la construction et des zones qui sont proches du centre urbain... que pouvons-nous faire dans la situation actuelle?

[R] Le principe qui est inscrit dans la future loi, existe déjà et peut fonctionner aujourd'hui mais il est moins fort car pas déjà inscrit dans un texte. On peut agir de la même façon : regarder la localisation par rapport aux centralités, par rapport aux transports en commun, tout ce qui est énergétique, etc. La logique est la même mais est-ce que ça aura le même poids c'est une autre question.

Les volontaires ont un rôle d'influence à jouer au niveau politique !

[Q] On nous présente ici des outils stratégiques, qui sont indicatifs. Autrement dit, ils n'ont pas de force juridique et ne s'imposent pas par rapport à un autre outil qui a une force juridique extraordinairement pesante et même malfaisante car il est trop ancien : le plan de secteur ! J'ai vécu ça dans mon coin, où le conseil et le collège communal votent la non-urbanisation d'une zone d'habitat (ruban en zone rurale-, ce schéma est voté à l'unanimité. Il a ensuite été attaqué au Conseil d'État et les parties

plaignantes ont obtenu gain de cause car le plan de secteur a toujours la prééminence. Et 90% du temps c'est le cas.

Malheureusement, comme Joëlle l'a dit, une révision globale du plan de secteur est politiquement difficilement envisageable et dès lors jusqu'à présent pas envisagé mais ce qui est possible c'est de réviser ponctuellement (localement) le plan de secteur.

Ce qui est neuf c'est que le gouvernement ou un acteur privé (notamment le secteur industriel) peut initier cette demande. Du coup, lorsqu'un Schéma de Développement Communal (SDC) est élaboré (car certaines communes ont la volonté de bien faire) et approuvé et fait apparaître des zones urbanisables qu'il serait souhaitable d'en faire des zones "pas touche" alors, automatiquement l'adoption du SDC deviendrait une demande au gouvernement pour instruire et examiner les propositions de la commune afin de modifier le Plan de Secteur.

[R] L'objectif du cabinet Borsus, via la révision du CoDT, est d'identifier ces centralités dans une vue d'optimisation spatiale. Comme il y a beaucoup de zones constructibles au plan de secteur, un mécanisme est prévu dans le CoDT, il s'agit de mettre en superposition du Plan de Secteur des zones qui vont figer le caractère constructible durant x années (via une prescription supplémentaire) ce qui aura pour effet de geler l'urbanisation de la zone.

On ne sait pas si ça tiendra la route au niveau du Conseil d'Etat car le droit à la propriété privée est problématique (= dire aux propriétaires : "vous êtes propriétaires mais avant x années vous ne toucherez pas à votre terrain et vous ne pourrez "rien" faire dessus"). En tout cas, le mécanisme est prévu et c'est une avancée pour pouvoir faire aboutir les différents schémas en cours.

// Retour à la présentation //

QU'EST-IL DONC POSSIBLE DE FAIRE A L'ECHELLE LOCALE ?

- 💡 Outils « volontaires » (slide 9) dont la cartographie du réseau écologique
- 💡 Au moment des élections il y a un enjeu important : intégrer les objectifs biodiversité dans les différents plans et particulièrement dans le Plan Stratégique Transversal (PST) qui est un peu la Déclaration de Politique Générale (outil régional) mais au niveau communal. Il y a très peu de PST qui intègrent la nature/biodiversité. C'est que le personnel politique se questionne sur ces objectifs. Il s'agit donc de pousser pour que ça apparaisse.
 - On pourrait même aller plus loin, je me demande si dans le cadre d'obtention de subsides "Biodiversité" (= subsides régionaux à destination des communes), une des conditions d'octroi c'est justement que ce type d'enjeux apparaisse dans le PST. Il me semble que c'est vers ça qu'on se dirige [NDLR : Joelle a confirmé cette information par la suite] et ça me semble être une bonne chose.
- Autre idée sous-utilisée : possibilité pour la commune d'acquérir des zones, les gérer et utiliser la possibilité d'éco-tourisme via le "patrimoine naturel" (et donc de générer des revenus).
- 💡 Ce qui est "bâti et biodiversité" se trouve plutôt dans les règlements communaux. Et si ça n'y est pas déjà, ça peut être intéressant de faire en sorte que la nouvelle majorité inscrive sa volonté de faire figurer dans le PST l'intention de se doter d'un règlement "nature". Et ça se joue déjà dans une période pré-électorale !
- 💡 Autre idée : en tant que volontaires Natagora, proposer son aide pour cartographier le réseau écologique à l'échelle communale.
- 💡 Au sujet des PCDN : ils existent parfois encore mais ne sont plus financés ! Il est possible d'utiliser un subside Biodiversité pour le financer (une idée à suggérer).

INTERVENTIONS DE TROIS VOLONTAIRES (PM)

LES CAMPAGNES LIÉES AUX ÉLECTIONS DE 2012 ET 2018

Régionale Brabant wallon - Hervé Paques

Par deux fois, la régionale a mené campagne lors des élections communales en 2012 et 2018. Il y a 22 communes dans la régionale Brabant wallon et des relais locaux quasi dans chaque commune. Ils ont décidé de poser des questions aux partis sur les enjeux nature, environnement et biodiversité.

Les questions ont été soigneusement formulées, le but n'était pas d'aller au clash.

En 2012, quasi tous les partis ont répondu aux questions dans les 22 communes. Il y avait entre 6 et 10 questions par commune et pareil au niveau provincial. Au départ, certains partis ne savaient pas quoi répondre à certaines questions. La régionale a été transparente dès le début : tout sera publié, les réponses et l'absence de réponse. Ça a aidé à voir clair dans leurs positions, leurs limites quand ils ne savaient pas répondre, et d'autres qui jouaient le jeu en se renseignant. Cela été fait sur le site internet, par la newsletter, sur les réseaux sociaux.

Cela a tellement bien fonctionné en 2012 qu'en 2018 les relais locaux avaient des projets en cours avec les élus et certains n'avaient pas toujours envie d'aller aux questions. Certains ont quand même reposé leurs questions : 11 communes sur les 22 ont alors répondu.

Il était important de faire remonter les choses de la part du relais local qui connaît les soucis et les forces du terrain. Il était important aussi de bien isoler les niveaux de pouvoir : communal, provincial, régional, fédéral. Certaines questions n'avaient pas lieu d'être localement mais à d'autres niveaux oui.

Il était important de leur rappeler leurs positions affichées lors des élections après les élections. C'était donc un moyen de pression supplémentaire pour faire avancer les choses localement.

La régionale a bien l'intention de le refaire en 2024.

Pour eux, cela a été très intéressant pour la prise de contact, pour porter les projets localement. L'idée étant de pouvoir continuer à faire de projets quelle que soit la majorité en place.

Hervé conseille de ne pas penser qu'on n'est pas compétent pour mener ces interpellations. Il faut juste se lancer, ce sera de toutes façons toujours mieux que rien.

Concrètement, c'est un formulaire qui a été établi collectivement, mais aussi avec des questions spécifiques à la commune. Ils ont à chaque fois rencontré personnellement le parti et envoyé au représentant local du parti le formulaire avec les questions. Donc demander au chef de groupe, à la section locale...

L'approche est la même pour les listes citoyennes.

Les questions qui avaient été posées sont accessibles [sur le site de la régionale du Brabant wallon](#) (et [ici pour 2012](#)).

On peut aussi veiller à retrouver points traités dans la déclaration de politique communale.

Une fois les élections faites, c'est important d'aller lire la déclaration de politique communale → là où on peut trouver les engagements pris par les partis en début de mandat

OPPOSITION AU PROJET « RIVES ARDENTES »

Régionale Liège - André Loutte

C'est un projet mené assez récemment, initié à cause du projet [Rives Ardentes](#) à Liège.

Un groupe liant urbanisme et biodiversité a été créé au sein de la régionale. Ils analysent systématiquement tous les permis d'urbanisme demandés à la ville de Liège : en ont vu 150 et ont rendu un avis sur une dizaine d'entre eux.

Les différences sont grandes selon les communes : par ex, à Liège, il y a peu de prise en compte des petits animaux.

Il y a des groupes sentinelles dans les communes qui viennent interpeler la régionale. Tout ce qui est règlement au niveau des permis est mal organisé en ce qui concerne la biodiversité, le climat, comme si seuls les voisins des projets étaient concernés. Ex : traversée d'une zone Natura 2000 par une ligne à haute tension.

Il y a une nécessité de sensibiliser les communes à la biodiversité urbaine. Ils vont essayer de contacter tous les conseillers communaux. Ils travaillent aussi avec Seraing.

Il y a un manque de clarté dans les permis d'urbanisme et les délais pour remettre un avis sont courts – (15 jours). Après, on n'a pas forcément de retour d'où ça en est, on ne sait pas ce qu'il en est fait, et les recours sont difficiles. On essaye de faire remonter vers le haut la demande d'être tenus au courant des suites de ces interpellations.

Rives Ardentes : ils sont arrivés en retard car les permis sont déjà accordés mais ils ont contacté le consortium. Ils vont pouvoir donner leur avis dans les prochains permis. Ils constatent que la petite faune est souvent oubliée tandis que les insectes sont souvent bien pris en compte.

Pour Hervé, il faut prendre les choses à la base, en interpellant directement, on attend trop que les choses se passent et du coup les permis passent. Parfois, les conseils communaux regrettent eux-mêmes d'avoir fait passer le permis.

Il est important d'intervenir au niveau des communes : s'il y a des conditions mises aux permis, il faut checker si les conditions mises ont été respectées. Mais les communes n'ont pas assez de personnel pour toute vérifier. A Seraing : mise en place d'un comité de surveillance volontaire.

Mais le mieux est d'interpeller la commune avant l'octroi des permis !

Amandine rappelle l'existence [des fiches de réaction locale sur notre site web](#) ! Ce sont des fiches précises, des outils à votre disposition, pour vous rendre autonomes dans les questions d'aménagement du territoire.

La question de la transparence des actes : quand on a donné un avis, comment on peut voir la suite de ces réactions ? On peut demander que cette transparence soit reprise dans la déclaration de politique communale.

Quand vous entendez parler d'un projet qui va se faire, on peut prendre les choses à l'avance et aller faire des recensements sur place pour voir s'il y a des arbres remarquables ou des espèces protégées. Arbres remarquables : les faire connaître, sur tout terrain, même privé de quelqu'un d'autre !

LE BOIS D'IMBRECHIES À BERNISSART

Aves Mons-Tournai - Alain Malengreau

Alain a d'abord repéré l'affiche jaune d'enquête publique ! C'est une ancienne forêt près des marais d'Harchies une forêt antique qui est une relique de la forêt charbonnière.

Selon lui, il faut s'autonomiser un peu mais continuer à demander de l'aide. Chez Natagora, il y a des appuis même avec des ressources limitées, c'est déjà bien pour s'outiller.

Ce projet oppose la Nature au développement économique, or on sait maintenant que l'un ne va pas sans l'autre.

C'est la première fois qu'Alain s'engageait dans un tel combat. Il est volontaire de longue date, dans le volet scientifique : inventaires, recensements, colloques, ...

Le bois est sur la régionale Centre Ouest Hainaut qui est déjà débordée car ce territoire croule sous d'autres projets, principalement d'énergies renouvelables : éolien et photovoltaïque. La section Aves Mons Tournai n'était pas le bon forum pour mener ce combat. Alain a donc lancé un collectif citoyen de riverains, Mr et Mme tout le monde, et ils ont répondu présents.

Ces personnes ne seront peut-être jamais membres de Natagora mais le sont, par leur action, de manière temporaire pendant la durée du combat. Une dame a récolté à elle seule 700 signatures. Elle a pris environ 10 jours de congé pour y arriver. Pour Alain, cet investissement mériterait la reconnaissance temporaire de Natagora.

Il est important d'activer tous les leviers : journalistes, politiciens...

TOUS LES MOYENS sont bons : on se renseigne auprès du département Politique et plaidoyer de Natagora pour structurer le projet, on peut aussi contacter les politiques, demander s'ils peuvent nous soutenir ou nous donner des tuyaux.

On communique via tous les canaux : Facebook, site web, la presse, via Natagora dans un premier temps puis des liens directs se créent avec des journalistes.

Ils ont concrètement mesuré tous les arbres : 1.549 arbres !

Alain a contacté Jean-François Terrasse, ancien directeur de WWF France. Il l'a interrogé sur comment il s'y est pris pour protéger la Loire et empêcher la liaison Rhin Rhône... Concrètement, il a mis le foin : un tel a dit ça ; il a monté les gens les uns contre les autres, a semé la zizanie, notamment en disant sur fb qui a répondu ou pas. Ça ne veut pas dire qu'il faut mentir, mais mettre les gens devant leurs incohérences.

Or dans le dossier du Bois d'Imbrechies, Alain a utilisé la même stratégie. La commune a dit que c'était un projet IDETA tandis qu'IDETA disait relayer un projet d'origine communale. L'IDETA est finalement sortie du bois par voie de presse en disant que la commune pouvait retirer le projet. Alain les a mis devant leurs incohérences.

Pour une pétition déposée sur le site du Parlement wallon, à partir de 1.000 signatures récoltées, on est reçu par la Commission.

- Sur la chaîne Youtube du Parlement wallon, on peut visionner sa présentation + interventions + Ministre : visionner la présentation d'Alain (suivie des interventions des parlementaires et du Ministre Borsus - "la totale") [via ce lien](#)



- Vous pouvez visionner les interventions des parlementaires + réponses d'Alain [via ce lien](#)
- Vous pouvez visionner l'intervention du Ministre Borsus + la conclusion d'Alain [via ce lien](#)

Qu'est-ce qui a été compliqué ? Tout ! Tout a été compliqué pour Alain mais voir la finalité "faire parler ce bois" l'ai aidé à continuer !

Qu'est-ce qui t'a plu ? Rien ne m'a plu ! Il fallait rester polis avec tous, être patient dans ses réponses à la presse, beaucoup de sollicitations et de choses à gérer. Heureusement que je suis un jeune retraité qui avait du temps.

Au début on va peut-être voir tous les obstacles qui nous attendent mais il ne faut pas se laisser abattre, la meilleure manière de manger un éléphant c'est à la petite cuillère !

Autre stratégie c'est de rester poli, nous pour pas se griller au niveau presse et politique. Par exemple, ils ont décidé de ne pas s'associer officiellement à eXtinction Rebellion (XR), mais ils les ont laissés faire des actions en parallèle qui envoyaient des messages dans le bon sens.

Alain reconnaît quand même comme point positif le fait que les mentalités changent ! Il reconnaît aussi que comprendre le processus était intéressant.

Même si c'est un petit groupe ça peut parfois faire basculer les choses, et ça a beaucoup aidé d'avoir la structure de Natagora pour soutenir le groupe.

